



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Nord

Question écrite n° 11432

Texte de la question

M Jean-Pierre Braine appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre sur les demandes formulées par les associations des anciens combattants en Afrique du Nord. Il lui demande si le Gouvernement entend répondre positivement aux « neuf priorités » contenues dans la plate-forme commune à ces associations.

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire appelle la réponse suivante : le secrétariat d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre rappelle que la situation des anciens combattants d'Afrique du Nord retient toute son attention. Ainsi, il se propose, après avoir réglé le problème du rapport constant, d'organiser des réunions tripartites pour étudier ces problèmes spécifiques, afin de répartir les dépenses inhérentes sur plusieurs exercices budgétaires. Cependant, il a déjà élargi les conditions d'attribution de la carte du combattant, et a obtenu de la part de ses collègues que le délai de souscription à la retraite mutualiste, majorée du quart par l'Etat, soit repoussé d'un an. De plus, il étudie en liaison avec les services du ministère de la solidarité, une mesure spécifique pour les anciens combattants chômeurs en fin de droits.

Données clés

Auteur : [M. Braine Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11432

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 1989, page 1508